



Déclaration liminaire des OS SNEPAP et CGT

CT du 15/05/2017

Monsieur le Président du CT,

Nous constatons que les comités techniques deviennent un simulacre de dialogue social. En effet nous devons vous rappeler à nouveau la procédure du CT, qui n'est pas par une simple "réunion syndicale", mais répond à un formalisme, garant du dialogue social : modalités de convocations, réalisations de compte-rendus, tenue d'un ordre du jour...

Pour justifier de ne pas nous avoir convoqués dans les délais vous avez pu dire à certains d'entre nous qu'il n'y a "rien sur le feu" au SPIP 24.

Et pourtant :

**Au niveau RH, quelle équité sur le département ?**

- sur Périgueux une contractuelle a été recrutée pour pallier une décharge de travail d'un formateur relais, ce qui permet au service de fonctionner à la normale
- A MAUZAC, le service tourne actuellement à 3,4 ETP pour 340 détenus, et demain : 2,6 voire 1,8 car un congé maternité en attente et un détachement en suspens. Par ailleurs toutes les demandes de TP le même jour ont été validées par le DFSP. Un seul CPIP reste tout seul le mercredi et ne s'en plaint pas, donc la hiérarchie valide ???

Nous demandons :

- la mise en place du mode dégradé sur l'antenne de Mauzac dès aujourd'hui
- le recrutement immédiat de deux contractuels sur cette même antenne
- dans l'attente, qu'une solution soit trouvée pour le fonctionnement du service, nous souhaitons vous rappeler que vous êtes le garant d'une organisation de service cohérente et respectueuse de l'équité des agents.

### **Le problème des budgets alloués à la culture :**

Nous attendons un engagement clair pour soutenir et veiller à la bonne transmission des demandes de budget PART pour le 2nd semestre

### **Les locaux :**

- Nous demandons la transmission du rapport complet remis par l'expert suite à sa venue le 10 mai à MAUZAC
- Quid de l'avancée des démarches en vue du déménagement de l'antenne de Périgueux ?

### **Et aussi :**

Concernant les ACT, les OS n'ont pas été consultées lors d'un CT. Nous souhaitons que la procédure des ACT soit clarifiée selon les textes.

**Nous demandons la tenue d'un CT d'ici fin juin 2017 pour obtenir des réponses précises puisque le président du CT qui est aussi le DFSPIP doit être garant, selon les textes en vigueur :**

- **de l'organisation et du fonctionnement des administrations et/ou du service**
- **de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences**
- **de l'hygiène, sécurité et des conditions de travail**